



MISER SUR LA FISCALITÉ POUR ACCROÎTRE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

www.spbsaglac.qc.ca

INTRODUCTION

- L'analyse des taxes municipales au cours des 20 dernières années met en évidence un transfert du fardeau fiscal municipal vers les producteurs forestiers
- La progression des charges fiscales des boisés inquiète les producteurs puisqu'elle nuit à la rentabilité des activités forestières
- Les municipalités sont mieux outillées que jamais pour stimuler la mise en valeur des forêts privées et favoriser la mobilisation du bois

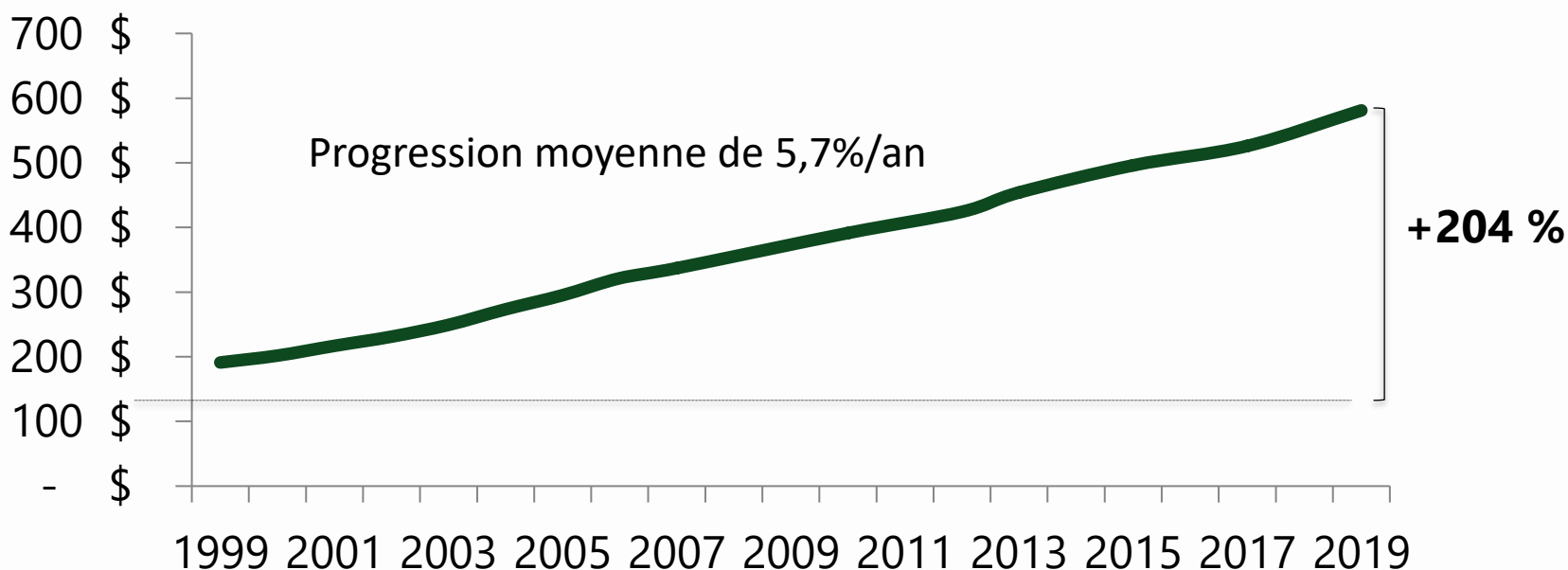


FACTEURS QUI DÉFAVORISENT LES PRODUCTEURS

- 1) Forte progression des taxes municipales imposées aux propriétés forestières
- 2) Transfert du fardeau fiscal des municipalités vers les propriétaires forestiers
- 3) Hausse modeste du prix du bois
- 4) Taxes municipales diminuent la rentabilité des activités sylvicoles

FORTE PROGRESSION DES TAXES MUNICIPALES

Évolution des taxes municipales des lots boisés en \$ par unité d'évaluation entre 1999 et 2019



Note : Excluant les régions de Laval, Montréal, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et l'Abitibi.
Sources : MAMT. Rôle d'évaluation foncière des municipalités du Québec.
Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec.12

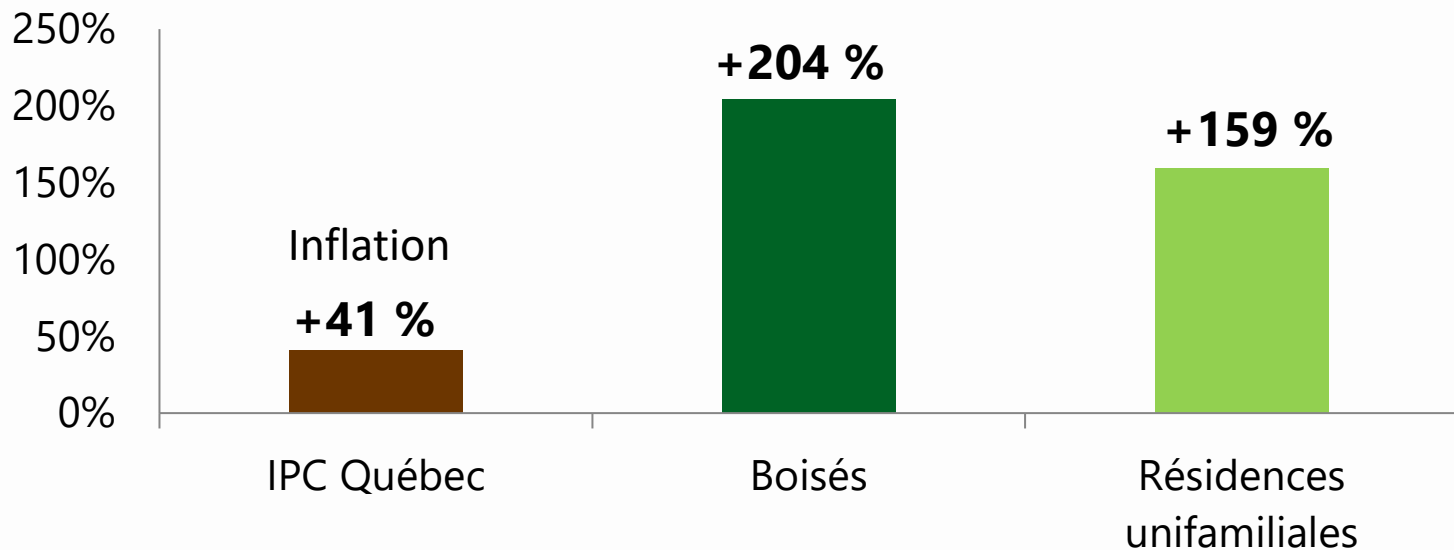


TRANSFERT DU FARDEAU FISCAL DES MUNICIPALITÉS VERS LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- L'augmentation des taxes municipales depuis 1999 est largement supérieure à l'inflation au Québec (41 %)
- Elle est aussi supérieure à celle des immeubles résidentiels de type unifamilial (159 %) même si la valeur foncière des résidences unifamiliales a progressé plus rapidement que celle des lots boisés

TRANSFERT DU FARDEAU FISCAL VERS LES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

Hausse du fardeau fiscal des boisés et des résidences unifamiliales
progression de 1999 à 2019



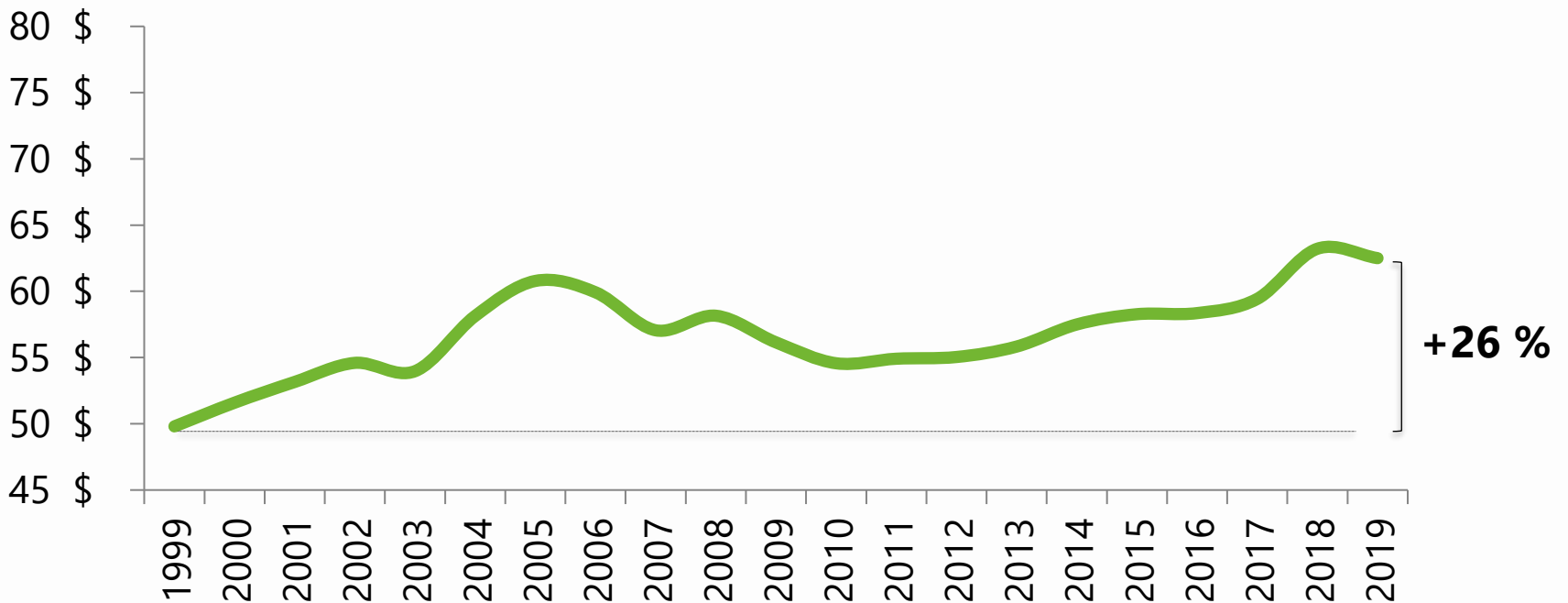
Source : MAMH
Compilation : FPFQ

HAUSSE MODESTE DU PRIX DU BOIS

- Pendant ce temps, le prix du bois récolté en forêt privée, qui constitue la principale source de revenus des activités forestières des producteurs forestiers, a connu une hausse modeste de 26 %
- Cette hausse, inférieure à l'inflation, se traduit en réalité par une baisse de revenu de 11 % pour chaque mètre cube récolté par les producteurs forestiers.

HAUSSE MODESTE DU PRIX DU BOIS

Évolution du prix moyen pondéré du bois toutes essences en \$ par m³

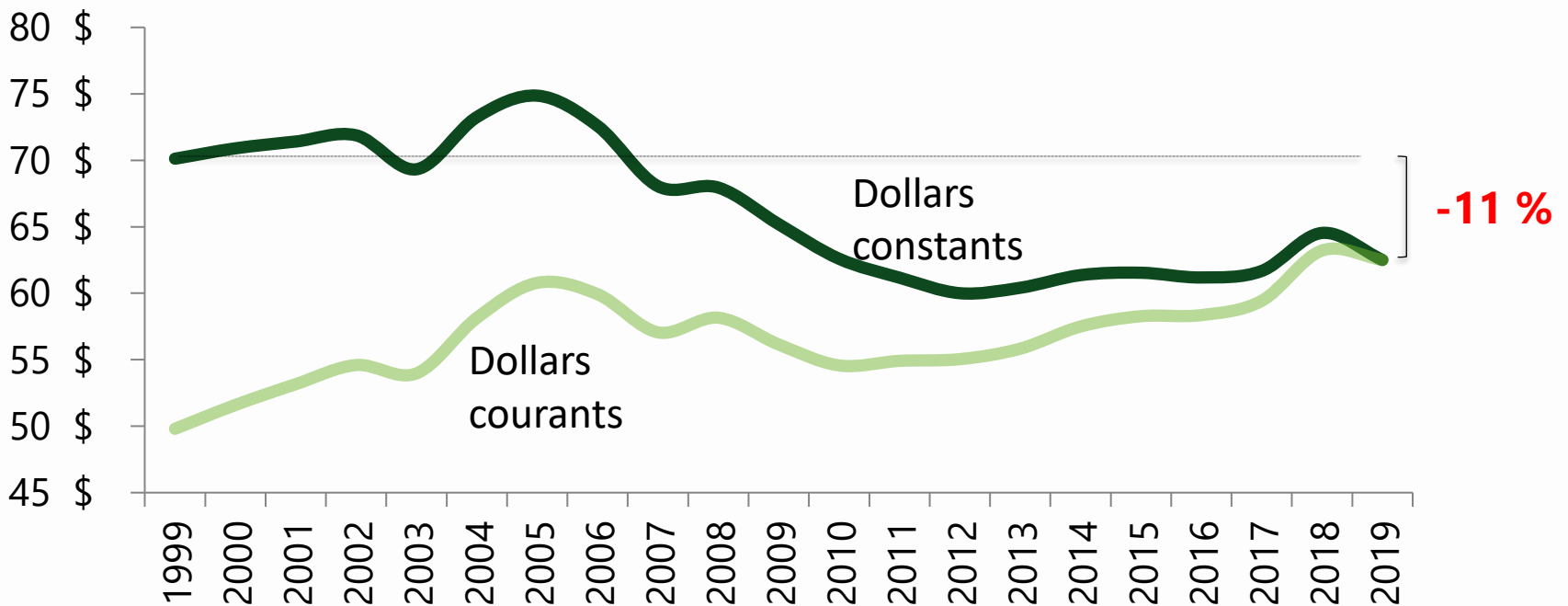


+26 %

Source : PPFQ. Statistiques de mise en marché du bois de la forêt privée.

HAUSSE MODESTE DU PRIX DU BOIS

Évolution du prix moyen pondéré du bois toutes essences en \$ de 2020 par m³



Source : FPFQ. Statistiques de mise en marché du bois de la forêt privée.

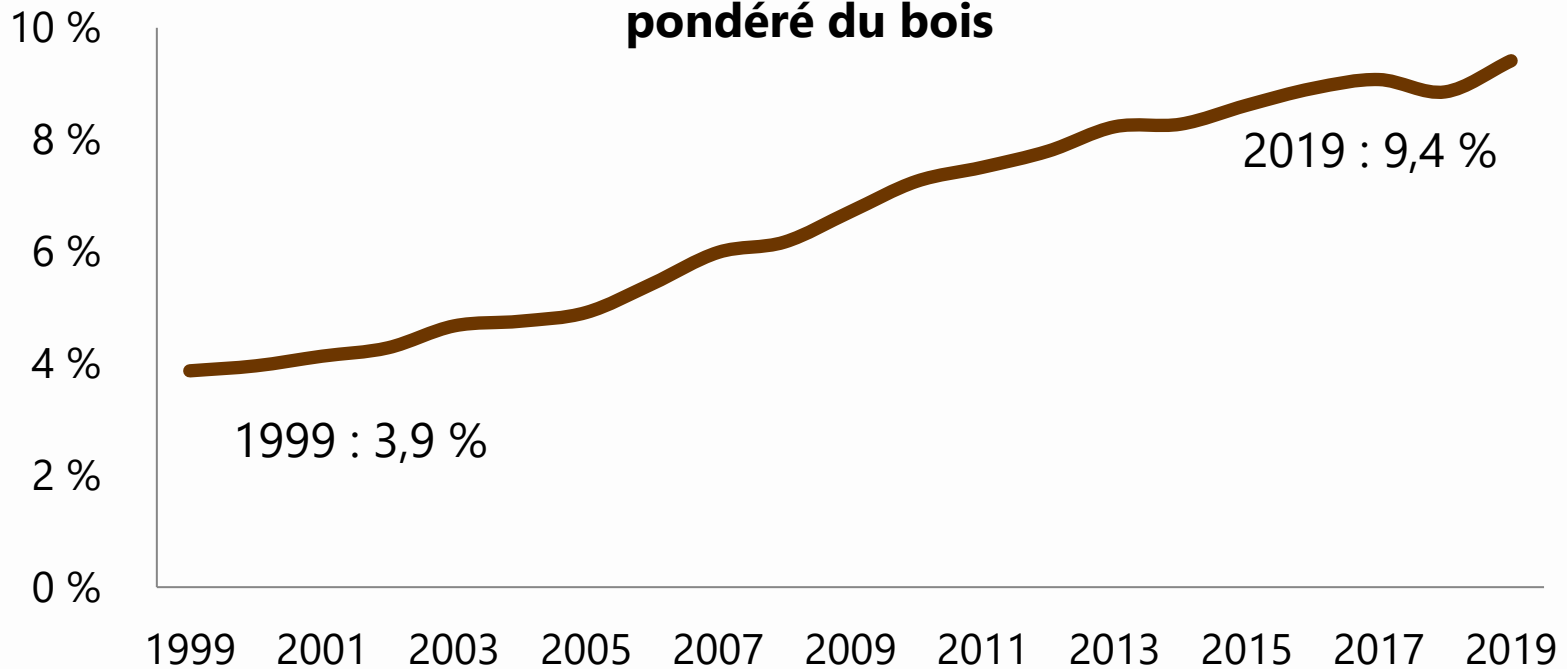


LES TAXES MUNICIPALES DIMINUENT LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS SYLVICOLES

- De 1999 à 2019, les charges que représentent les taxes municipales sont passées de 1,93 \$ à 5,88 \$ pour chaque mètre cube de bois produit. Par conséquent, le poids des taxes foncières sur la valeur intrinsèque du bois a plus que doublé, passant de 3,9 % à 9,4 % au cours de cette période

LES TAXES MUNICIPALES DIMINUENT LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS SYLVICOLES

Proportion des taxes municipales sur le prix moyen pondéré du bois



Source : PPFQ. Statistiques de mise en marché du bois de la forêt privée.



UNE SOLUTION À LA PORTÉE DES MUNICIPALITÉS ET DES PRODUCTEURS

Afin de remédier à la situation, l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 les modifications à la *Loi sur la fiscalité municipale* pour y inscrire une nouvelle catégorie d'**immeubles forestiers**.

- Propriétés forestières de 4 ha et +
- Plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier
- Producteur forestier enregistré

Ce changement offre aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

AVANTAGES DE L'IMMEUBLE FORESTIER

**LA DIMINUTION DU TAUX DE TAXATION DE CES IMMEUBLES
FORESTIERS PERMETTRAIT DE :**

1. Favoriser l'encadrement professionnel
2. Améliorer la rentabilité des travaux forestiers
3. Stimuler les investissements sylvicoles
4. Dynamiser l'occupation du territoire forestier
5. Accélérer le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières

AVANTAGES DE L'IMMEUBLE FORESTIER

(SUITE)

CETTE SOLUTION PRÉSENTE TRÈS PEU DE DÉSAVANTAGES POUR LES MUNICIPALITÉS PUISQU'ELLES :

1. Conservent le pouvoir de déterminer le taux de taxation de ces boisés
2. Peuvent compenser les pertes fiscales en taxant davantage les boisés qui ne sont pas aménagés
3. Peuvent compter sur la forte progression des valeurs foncières (+6,4 % par an) et des taxes municipales (+5,7 % par an) pour compenser une réduction momentanée de revenus

CALENDRIER D'IMPLANTATION

- La révision du rôle foncier des municipalités s'échelonnera sur les 3 prochaines années, donc la nouvelle catégorie d'immeuble apparaîtra à partir de 2021, 2022 ou 2023 selon la municipalité
- Les taux de taxation distincts pour ces immeubles pourront être appliqués à partir du 1^{er} janvier 2022
- Voir la carte en annexe sur ce site pour connaître l'année d'entrée en vigueur du nouveau rôle de votre municipalité

VOUS POUVEZ CONTRIBUER

- **Ce que vous pouvez faire:**
 - Participer aux réunions de conseil de ville
 - Poser des questions
 - Vous assurer que l'application d'un taux de taxation distinct pour la nouvelle catégorie des immeubles forestiers fasse partie des options envisagées et que les avantages d'un tel choix soient mis en évidence
 - Plus nombreux vous serez, plus grand sera votre impact et meilleure sera l'écoute des élus



CONCLUSION

Comme jamais auparavant, les municipalités peuvent stimuler la mise en valeur des forêts privées.

Diminuer les taxes foncières des producteurs forestiers constitue un puissant levier fiscal à la disposition des municipalités pour atteindre cet objectif.